



Le Petit Essarteur

AU CŒUR DE LA VIE MUNICIPALE

Bulletin municipal trimestriel

AVRIL 2020

N°24

Edito

Chères Essartoises, Chers Essartois,

Depuis plusieurs semaines, notre pays est confronté à une crise sanitaire nécessitant la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

Des mesures prises à l'échelle communale

C'est dans ce contexte particulier que j'ai **activé le niveau 1 du Plan communal de sauvegarde (PCS)** consistant à vous apporter des informations régulières émanant des autorités nationales mais également à mettre en place des mesures visant à vous faciliter la tâche. C'est ainsi que des **attestations de déplacement dérogatoire** sont mises à votre disposition dans la boîte à livres située sur la Place de la Mairie. A ce jour, ce ne sont pas moins de 180 exemplaires qui ont été utilisés en plus de 15 jours. J'ai également mis à la disposition des foyers qui en avaient le plus besoin des **sacs jaunes en libre service** (également dans la boîte à livres). J'ai également pris la décision de fermer au public tous nos bâtiments ainsi que l'ensemble des sites communaux (jardin public...).

La **réserve communale de sécurité civile** est informée régulièrement des décisions prises ou des éventuelles modalités de déclenchement de sa mobilisation.

Un **service administratif minimum** est en place en Mairie. J'assure ainsi le traitement quotidien des courriers et urgences diverses (état civil,...) avec l'aide de la secrétaire de mairie, Odile GEERAERTS qui est en télétravail et qui assure notamment le mandatement des factures afin de ne pas pénaliser nos entreprises

locales.

Nos agents techniques, Annick VERVISCH, Gérard DEFREMONTE et Marcel VERRIER sont actuellement mobilisés sur le terrain afin d'entretenir les espaces verts et/ou désinfecter nos bâtiments publics.

Je tiens à toutes et tous les remercier pour **leur professionnalisme** et le travail réalisé en pareilles circonstances. Nous savons que nous pouvons compter sur eux.

Une installation des nouveaux élus reportée

L'installation du nouveau conseil municipal élu lors du 1^{er} tour des élections municipales est reportée à une date ultérieure. Les exécutifs actuels sont donc maintenus dans leur fonction. L'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 confère un grand nombre de pouvoirs au Maire. Les anciens élus municipaux mais aussi les nouveaux sont tenus informés des décisions prises.

Le respect du confinement : impérieuse nécessité

Pour finir, je ne peux que vous inviter à **respecter scrupuleusement les consignes données au niveau national** par le Gouvernement et notamment le fait de **rester chez vous**.

Je remercie également les essartoises et essartois **mobilisés dans nos hôpitaux ou sur le terrain pour lutter contre ce virus et ainsi assurer la continuité du service public**. Un grand merci à vous !

Prenez soin de vous et de vos proches.

Fidèlement,

Cyril LAURENT

Maire de Les Essarts le Vicomte

SOMMAIRE

Echos du Conseil municipal.....	p.2
Zoom sur	p.2
Actualités.....	p.3
Retour en images sur.....	p.6
Dossier : voisins vigilants.....	p.6
Associations.....	p.7
Infos pratiques.....	p.7
L'agenda trimestriel.....	p.8
A votre service.....	p.8
Etat civil.....	p.8
Facebook.....	p.8
A faire.....	p.8
Les chiffres clés.....	p.8

Insolite !

RETROUVEZ LA PHOTO INSOLITE...



Edition

Le Petit Essarteur n°24 – AVRIL 2020 –
2ème trimestre – Edition dématérialisée

Directeur de publication :

Cyril LAURENT, Maire

Crédit photos :

Commune de Les Essarts le Vicomte +
Photo insolite (p.1), Patrick BOUILLARD.

Imprimerie :

Edition essentiellement diffusée sous
forme dématérialisée en raison de
l'épidémie de Coronavirus Covid-19.

Distribution :

Communication municipale
électronique (CME).

> SEANCE du 14 janvier 2020 – Conseil n°1

1°) Délibération relative à la mise à disposition à titre gratuit de locaux aux associations communales

Comme chaque année, le conseil municipal a adopté le projet de convention présenté par M. le Maire en vue de prêter les salles aux associations communales.

2°) Approbation du Plan communal de sauvegarde (PCS) :

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

> SEANCE du 3 mars 2020 – Conseil n°2

1°) Vote du Compte de gestion (CG) 2019 :

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

2°) Vote du Compte administratif (CA) 2019 :

Le CA 2019 affiche un excédent de fonctionnement de +14.529,76€ (qui doit être augmenté des transferts de résultats du budget annexe eau notamment et qui s'élève donc à +34.000€).

3°) Affectation des résultats 2019 :

Le Conseil approuve à l'unanimité.

4°) Vote des taux d'imposition 2020 :

Les taux sont reconduits. Cette année, le conseil ne vote pas le taux de taxe d'habitation. Il est directement déterminé par la loi en raison de la réforme de la taxe d'habitation.

5°) Vote subventions aux associations 2020 :

Le montant total des subventions votées s'élève à 1.200€.

6°) Vote budget primitif (BP) 2020 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité. Cf. article sur le budget 2020.

7°) Délibération relative aux travaux de réfection du plafond de l'église St Michel :

Le conseil adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant total de 10.886,50 € HT (13.063,80€ TTC) et demande des subventions à la région, au département et à l'Etat.

Les points 8°) à 11°) sont abordés dans le présent bulletin.

12°) Adoption d'une motion de soutien à la filière viticole :

Sur proposition du Maire, le conseil adopte la motion à l'unanimité.

ZOOM SUR...

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

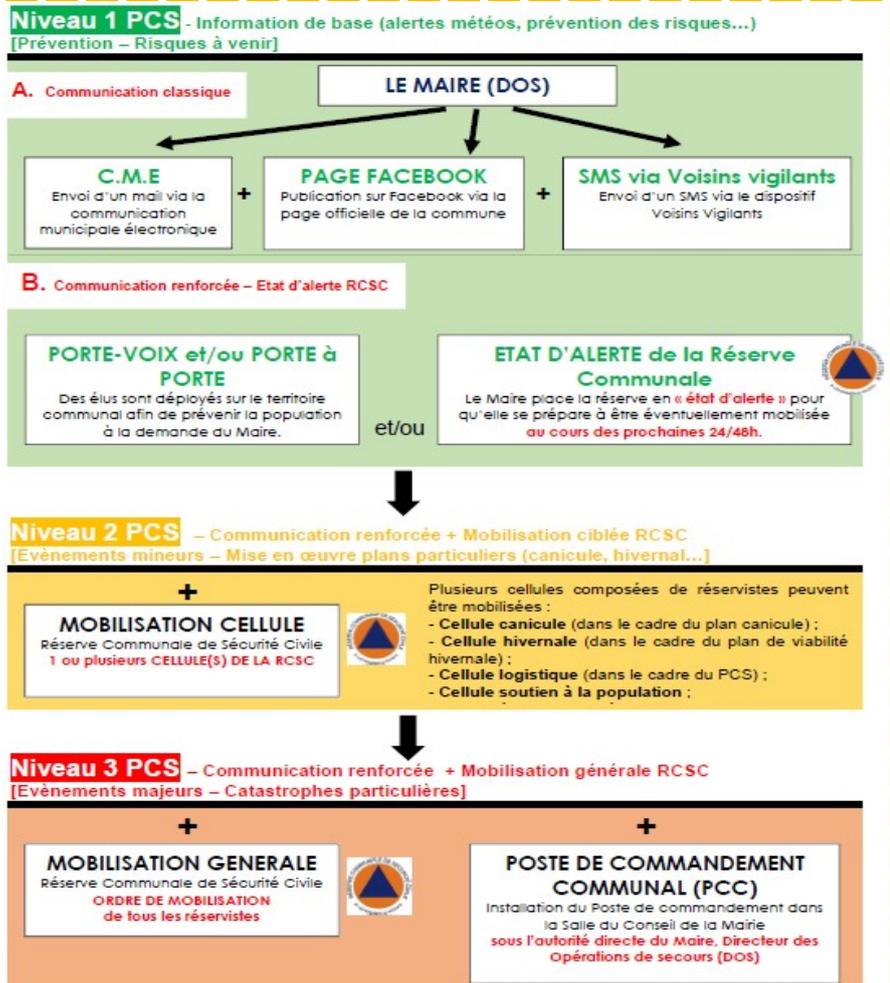
> Un document de planification essentiel en période de crise

Le **Plan communal de sauvegarde (PCS)** a été présenté au conseil municipal lors de la séance du 14 janvier et approuvé par arrêté municipal n°05/2020 en date du 20 février 2020.

Le PCS comporte **3 niveaux** exposés à droite à savoir :

- **Niveau 1** : informations de base à destination de la population (alertes météo...);
- **Niveau 2** : communication renforcée + mobilisation partielle de la réserve (cellules);
- **Niveau 3** : communication renforcée + mobilisation générale de la réserve et installation d'un poste de commandement communal.

Pour rappel, le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a été distribué dans l'ensemble des foyers de la commune. Un exemplaire PDF a également été transmis via la communication municipale électronique (CME).



ACTUALITES...

> Les résultats des élections municipales 2020

Le premier tour des élections municipales s'est déroulé le **dimanche 15 mars** dernier dans la Mairie. Le bureau de vote avait été aménagé spécialement pour cette occasion, conformément aux recommandations nationales, en vue de lutter contre la propagation du Coronavirus covid-19.

Notre commune devait procéder à l'élection de **11 conseillers municipaux**. Ce fut le cas dès le premier tour.

- Nbre d'inscrits : **117**
- Nbre de votants : **79**
- Nbre de suffrages exprimés : **77**
- Taux de participation : **67,52%**

Vous trouverez ci-dessous les résultats des élections municipales 2020 (1^{er} tour) :

Candidat	Voix	Statut
BARCELONE Gaël	72	ELU
BOULIDAS Freddy	72	ELU
PARISOT Xavier	72	ELU
DELJEHIER Cynthia	71	ELUE
LAURENT Cyril	71	ELU
ROLLET Philippe	69	ELU
DELFORGE Antoine	65	ELU
BECARD Denis	64	ELU
BROCHOT Jean-Baptiste	64	ELU
SOURDET Alain	57	ELU
JOLY Fabien	51	ELU
LAUNEY Grégoire	21	/



> Fermeture de l'église St Michel suite à des dégâts au niveau du plafond

L'Eglise St Michel est **fermée au public** depuis un arrêté municipal en date du 16 février 2020. En effet, suite à la tempête du 9 février dernier, une partie de la toiture s'est envolée et des tuiles sont tombées sur le plafond en bois à l'intérieur de l'église qui a entraîné la chute de planches. Une partie de ce plafond semble sur le point de tomber. Par précaution, M. le Maire a pris la décision de procéder à la fermeture de l'édifice **jusqu'à ce que des travaux de réfection soient réalisés**. Lors du Conseil municipal du 3 mars dernier, il a proposé un programme de rénovation pour un coût total de 10.886,50€ HT **avec des subventions sollicitées à hauteur de 80%** (Région Grand Est- 40%, Département de la Marne, 20%, Etat, 20%). Les dossiers de subvention ont été déposés en urgence. Les travaux pourraient intervenir en juillet/août si le confinement ne perdure pas trop longtemps...

> Convention de partenariat avec Ligue contre le cancer pour les espaces sans tabac

Le Conseil municipal a validé le **projet de convention présenté par la Ligue contre le cancer de la Marne** destiné à officialiser le partenariat déjà acté avec la mise en place d'un espace sans tabac devant le groupe scolaire « Le Cèdre ». La commune s'engage à créer des espaces sans tabac sur le territoire communal et la Ligue fournit les panneaux de signalisation. Une belle coopération. La commune de LES ESSARTS LE VICOMTE est **la première du département de la Marne à avoir mis en place ce dispositif !**



> Poursuite de la rénovation de l'éclairage public

Lors de la séance du 3 mars dernier, M. le Maire a proposé au conseil municipal la réalisation d'une 2^{ème} tranche visant à procéder au remplacement de nos anciens éclairages par **des dispositifs LED avec abaissement de luminosité de 50% la nuit**. Ce sont ainsi **18 candélabres** (rue de Bouchy, hameaux de la Gare et de la Pimbaudière) qui vont faire peau neuve pour un coût total **7.513,03€** à la charge de la commune en 2020. Ces travaux devraient intervenir au cours de l'été.



ACTUALITES...

> Remplacement des radiateurs de la Salle des fêtes : gage d'économies !

Le conseil a voté, sur proposition du Maire, l'installation de nouveaux radiateurs dans la salle principale de la salle des fêtes. Ce sont ainsi **6 radiateurs type Bleares 2 1500 W de marque française Thermor** avec une garantie de 2 ans qui vont remplacer les anciens convecteurs électriques pour **un coût total de 2.332,00 € HT**. L'entreprise LOCUFIER PERDREAU d'ESTERNAY a été retenue afin d'assurer l'installation de ces nouveaux équipements. Le Conseil municipal a demandé de nouveaux devis afin de remplacer les 4 autres radiateurs (hall d'entrée, toilettes et espace réchauffe).



> Acquisition de deux nouvelles tentes de réception pour nos manifestations

Le Conseil municipal a acté l'acquisition de **deux nouvelles tentes de réception** pour remplacer la grande rotonde communale qui a été détériorée il y a plusieurs mois suite à d'importantes bourrasques de vent. Détail des tentes :

- 1 tente de réception 4x6m (24m²)
- 1 tente de réception 5x10m (50m²) soit 75m² au total.

Le coût total de cette acquisition s'élève à **952,67 € HT**.



> Installation d'une boîte à livres destinée à la jeunesse

M. le Maire a souhaité installer **une seconde boîte à livres** sur la Place de la Mairie destinée à la jeunesse. Si vous possédez de vieux livres pour enfants, vous pouvez les déposer dans cette nouvelle boîte. L'objectif étant de permettre aux enfants de la commune et même d'ailleurs de bénéficier de livres dédiés aux enfants. **Cela facilite les échanges et le développement de la culture.**



Un portillon a également été installé à proximité du poste télécom afin de faciliter l'accès des agents d'Orange. Le portillon et l'installation ont été facturés à hauteur de 350€ TTC à Orange à la demande du Maire.

> Un nouvel entourage pour la Mairie/Salle des fêtes et le jardin public « Jules CLAINE »

L'entreprise Adrien Tisserand, paysagiste de La Noue, a procédé à l'installation de **plus de 140m linéaires de grillage** au cours du mois de février 2020. En effet, l'intégralité du grillage situé autour de la salle des fêtes et du jardin public « Jules CLAINE » a été rénové. Des **panneaux rigides** ont été installés ainsi qu'un portail à l'entrée de la place de la mairie et du jardin. Objectifs :

- Bénéficier d'un site entièrement clôturé propice aux enfants lorsque la salle est louée par exemple ;
- Renforcer la sécurité des usagers de ce site en raison d'un grillage très vétuste par endroit (risque de chutes...) ;
- Permettre une sécurisation plus rapide et plus facile du site en cas de manifestation (fête de la St Michel par exemple) ;
- Fermeture complète du jardin public « Jules CLAINE » afin de garantir la sécurité des enfants.

Le coût total de cette opération s'élève à : **3.969,24 € TTC**.

ACTUALITES...

> Le jardin public « Jules CLAINE » devient espace sans tabac sur décision du Maire

Par arrêté municipal du 17 mars 2020, M. le Maire a décidé de faire du jardin public « Jules CLAINE » un **espace sans tabac** à l'image de ce qui a été fait devant le groupe scolaire « Le Cèdre ». Un panneau de signalisation, offert par la Ligue contre le cancer, sera prochainement installé à l'entrée. **Il est donc dorénavant interdit de fumer dans l'enceinte du jardin.** Pour rappel, l'accès à ce jardin est réglementé par arrêté municipal n°11/2015 en date du 15 septembre 2015.

Horaires d'ouverture :

Octobre/Mars
7h/18h
Avril/Septembre
7h/22h



> Des cendriers installés sur la Place de la Mairie pour lutter contre les mégots de cigarettes !

La Place de la Mairie est régulièrement le siège de nombreux mégots de cigarettes. Afin de remédier à cette situation, **3 cendriers muraux** ont été installés :

- 1 à l'entrée de la salle des fêtes ;
- 1 à proximité de la mairie près des panneaux d'affichage ;
- 1 à l'entrée du jardin public « Jules Claine » devenu récemment espace sans tabac ;
- 1 pot destiné à recueillir les mégots a également été installé à proximité de la buvette du comité des fêtes.

Ensemble, prenons soin de notre environnement !

> Le budget communal 2020 adopté !

> LES CHIFFRES CLES 2020

M. le Maire a présenté son **projet de budget** au Conseil municipal lors de sa séance du 3 mars dernier. Un budget porté sur des **investissements visant à améliorer notre cadre de vie et à engendrer des économies de fonctionnement sur le long terme.**

Un budget maîtrisé

Le compte administratif 2019 affiche un excédent budgétaire de + 33.000 € avec la prise en compte du transfert de résultats du budget eau.

SECTION FONCTIONNEMENT – BP 2020

Dépenses **97.048,00 €**
Recettes **97.048,00 €**

SECTION INVESTISSEMENT – BP 2020

Dépenses **114.591,12 €**
Recettes **114.591,12 €**

TAUX 2020

Taxe d'habitation : **6,60%**
Taxe foncière bâti : **4,40%**
Taxe foncière non bâti : **3,66%**
Cotis. Fonc. entreprise : **7,61%**

Les recettes fiscales attendues

+ 20.000€ taxes directes locales
+ 28.000 € d'IFER pylônes
+ 12.000 € recettes fiscalité éolienne

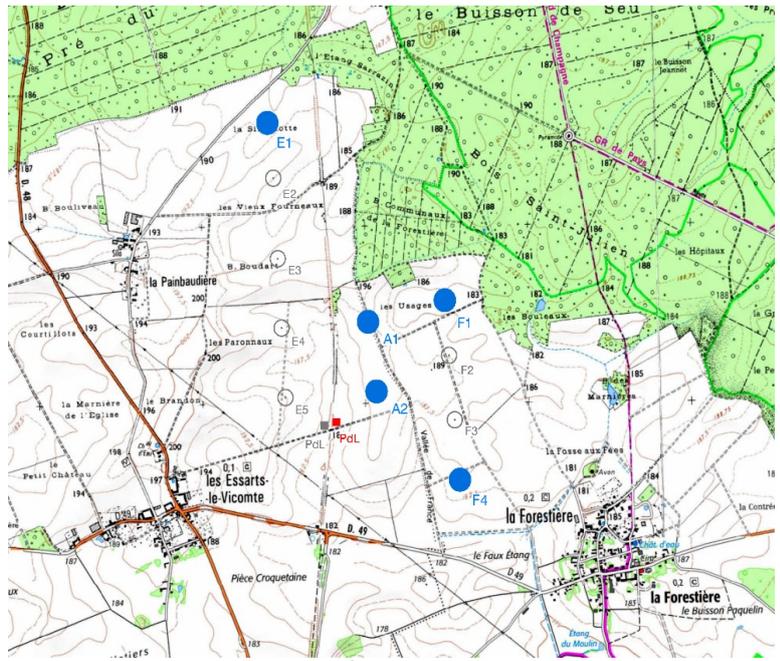
Les principaux investissements

10.886,50 € HT - Réfection plafond église St Michel
7.513,03 € - rénovation partielle de l'éclairage
2.332,00 € HT - Changement Radiateurs de la salle des fêtes
952.67€ HT - Achat 2 tentes de réception
3.307,70€ HT - Entourage mairie/Salle des fêtes
Soit près **25.000,00 € HT**

RETOUR EN IMAGES SUR...

>> Le projet éolien des Portes de Champagne II déposé en décembre 2019

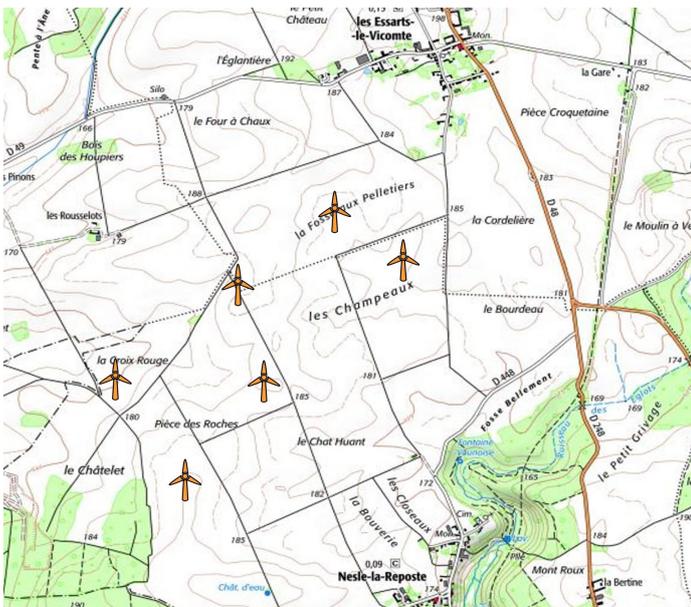
Le 19 décembre 2019, le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien des Portes de Champagne II a été déposé à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Marne. Comme discuté avec les conseils municipaux et les habitants, le projet comporte **cinq nouvelles éoliennes** qui viendront compléter celles du parc déjà existant des Portes de Champagne selon une logique d'implantation en lignes Nord-Sud. Parmi les éoliennes projetées, **trois sont situées sur la commune des Essarts-le-Vicomte** et deux sur la commune de La Forestière selon le plan suivant (nouvelles machines en bleu). Le dossier est désormais en instruction à la Préfecture.



Projet porté par EDF EN France

>> Le projet éolien des Champeaux

Le projet éolien des Champeaux, porté par la société **Siemens Gamesa** sur les communes de Nesle-la-Reposte et les Essarts-le-Vicomte, a bien été déposé en préfecture le 3 mars dernier. L'exposition publique, qui a eu lieu dans la salle municipale le 20 février, a permis de présenter le projet et d'échanger autour des différents photomontages et cartes exposés. Le projet déposé comprend donc **un total de six éoliennes** dont cinq sur Nesle-la-Reposte et **une sur Les Essarts-le-Vicomte**. Les éoliennes envisagées sont d'une hauteur de **150m** et d'une **puissance comprise entre 3 et 3.65 MW**. La plus proche se situe à 800m de la première habitation de la commune, conformément à l'engagement pris auprès du conseil municipal. Le projet est désormais dans les mains des services de l'Etat. Il faudra donc attendre quelques mois avant d'avoir un retour.



>> Le dispositif « Voisins Vigilants » : outil de communication essentiel en période de crise

Les habitants de la commune sont conviés à adhérer à ce dispositif qui permet au Maire d'**alerter la population sur les risques à venir** (alertes météo, déclenchement plan communal de sauvegarde, mobilisation de la réserve communale de sécurité civile...) ou **de les inviter à la plus grande vigilance** (vols en cours, comportements suspects...). Les particuliers peuvent aussi signaler des événements gratuitement de leur téléphone portable. Actuellement :

- **70 personnes** sont reliées au dispositif « Voisins vigilants »
- **46 alertes** envoyées par les voisins vigilants au cours des 12 derniers mois

Dispositif entièrement gratuit ! Les coûts sont supportés par la commune.

DOSSIER



<https://www.voisinsvigilants.org/>

ASSOCIATIONS

> Assemblée générale du Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes des Jeunes Essartois s'est réuni sous la présidence de **Sylvette ANGLEVIEL** le samedi 29 février dernier. L'occasion pour la présidente de présenter son **rapport moral** et pour le bureau de présenter le **bilan financier** de l'année écoulée. Un **bilan mitigé** entre des manifestations qui rassemblent du monde (Fête de la St Michel, fête des voisins, repas de fin d'année) et celles qui commencent à être à bout de souffle (brocante par exemple) et pour lesquelles il va falloir réfléchir à des nouveautés. **Les idées ne manquent pas, rassurez vous !**



> Vers l'organisation d'une « Foire Essartoise » ?

Les bénévoles ont évoqué l'**organisation d'une « Foire Essartoise »** à la place de la traditionnelle Brocante Vide-greniers organisée fin juin. L'idée étant de donner un nouveau souffle à cette manifestation qui a fêté ses **21 ans d'existence** en 2019. Un **repas spécial** pourrait être organisé pour l'occasion. Un marché rassemblant **des producteurs locaux** dans des secteurs très variés serait organisé. La brocante serait maintenue pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'exposer. Pour cette année 2020 et en fonction des conditions sanitaires, nous verrons bien ce que le comité des fêtes décidera de faire. Annulation ? Report ? Affaire à suivre...



Une réflexion est en cours pour convier des producteurs locaux issus de divers secteurs

> Les tarifs location salle des fêtes

Les tarifs pour la location de la Salle des Fêtes pour les habitants **en période estivale** sont les suivants :

- ½ journée : **60 €**
- Journée : **100€**
- Week-end : **140 €**

> Attestation de déplacement dérogatoire

Vous pouvez trouver cette **attestation** sur le site du **ministère de l'intérieur** en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

> La déchetterie d'Esternay

Les horaires de la déchetterie d'Esternay sont les suivants :

à partir du 1^{er} avril

Lundi de 14h à 17h30

Mercredi de 14h à 17h30

Samedi de 9h à 12h 14h à 17h30.

En période de confinement, les déchetteries sont fermées.

> Comment contacter M. le Maire ?

En cette période de confinement, vous avez la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique avec M. le Maire. N'hésitez pas à l'appeler ou à lui envoyer un SMS au **06.83.22.10.11**.



> Accès mini-stade

Pour accéder au mini-stade, vous devez être détenteur d'un **« Pass mini-stade annuel »**. Vous devez faire une demande en Mairie. L'accès se fait par le portillon rue d'Esternay. Plus d'informations en Mairie ou par mail.

En période de confinement, l'accès est interdit.

> Fermeture de l'ensemble des bâtiments et espaces publics

Tous les établissements communaux (Mairie, salle des fêtes, église, bâtiments) et sites communaux (cimetière et jardin) sont **fermés jusqu'à nouvel ordre**.

L'AGENDA TRIMESTRIEL



Dates communiquées sous réserve d'éventuels changements de dernières minutes ! Liste non exhaustive.

> AVRIL

Toutes les manifestations sont annulées en raison de l'état de crise sanitaire liée au Covid-19.



> MAI

DIMANCHE 17 MAI

Randonnée municipale - 9h00

(Attention : sous réserve des conditions sanitaires)

VENREDI 29 MAI

Fête des voisins organisée par le CFJE – 19h30

(Attention : sous réserve des conditions sanitaires)

> JUIN

SAMEDI 20 & DIMANCHE 21 JUIN

Festival de Musique de l'Association Musiqu'Essarts-51

(Attention : sous réserve des conditions sanitaires)

DIMANCHE 28 JUIN

1^{ère} Foire-Brocante Essartois

(Attention : sous réserve des conditions sanitaires)

A VOTRE SERVICE...

PERMANENCES DU MAIRE

Avril

Permanences annulées en raison du confinement

Mai

Samedi 02 mai
Samedi 16 mai



10h-12h

Juin

Samedi 06 juin
Samedi 20 juin

Sous réserve d'une éventuelle prolongation du confinement

HORAIRES SECRETARIAT

MARDIS

15h30 – 18h30
et

1^{er} et 3^{ème} SAMEDIS
de chaque mois

10h00 – 12h00



CONTACTS

Par courrier...

Mairie - 3, rue de Bouchy
51310 LES ESSARTS LE VICOMTE

Par courriel...

commune-essarts-vicomte@orange.fr

Par téléphone...

03.26.80.42.24 – Maire : 06.83.22.10.11

Sur le site internet...

www.les-essarts-le-vicomte.fr



ETAT CIVIL

NAISSANCE

18 février 2020

Swann SIMON-FERNANDEZ



FACEBOOK

883 J'aime

Rejoignez nous et partagez !

A faire...

Adhérer au dispositif « Voisins Vigilants »

Vous pourrez ainsi recevoir les alertes SMS de la commune (alertes météo, signalement de comportements suspects...) mais aussi alerter gratuitement vos voisins. **N'hésitez plus !**
Rejoignez nous !



LES CHIFFRES CLES

10.886 €

Coût total HT de la rénovation du plafond de l'église St Michel

80%

Pourcentage des subventions sollicitées par le Maire pour la rénovation du plafond de l'église St Michel

7.513 €

Coût de la 2^{ème} tranche de la rénovation de l'éclairage public

952,42 €

Coût total HT des 2 tentes de réception achetées